



Royal Club Philatélique Brainois

Janvier 2020 – 545

Tirage: 60 exemplaires



**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 19 JANVIER 2020
& LE 2 FEVRIER 2020 DE 9 H 30 A 11 H 30**

Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat
2 – Agenda & adresses utiles
3 – Le saviez-vous Jour de l'An et Etrennes sous la royauté française. (René Pède)
12 – Réalisation inter membre.

□ □ □ □ □

En direct du Secrétariat

J'espère que vous avez passé de très bonnes fêtes de fin d'année et que vous avez bien commencé 2020.

Il serait intéressant de connaître ce que collectionnent nos membres ; ainsi, lors de la réunion du 19 janvier, il me serait agréable que chaque membre se présente à l'entrée avec une fiche reprenant son nom, son numéro de membre et stipulant ce qu'il collectionne : le pays (en neuf ou oblitéré) ou la thématique (en neuf ou oblitéré) ou toute autre forme de collection philatélique.

Nous ferons alors une synthèse qui vous sera communiquée dans un prochain Flash.

Je tiens aussi à rappeler que le prêt de catalogue (en dehors de la séance) est possible pour 15 jours avec une caution de 25 € qui vous sera restituée après les 15 jours.

Merci à tous et encore une très bonne année 2020 !

Votre secrétaire
William Cloquet



Samedi 25 janvier 2020, de 9 à 17 heures

Philgém 2020 - Exposition précompétitive régionale
Première vente anticipée de Bpost - Bourse d'échanges
Foyer communal, place Arthur Lacroix 4 à 5030 Gembloux

□ □ □ □ □ □

Samedi 22 février, de 8 à 15h30

30e bourse toutes collections et de livres
Collège Saint Augustin, Avenue Astrid 13 à 6280 Gerpinnes
Timbres-poste, cartes postales, objets de collection
Vaste parking - Bar, restauration, bière locale.

□ □ □ □ □ □

Samedi 29 février, de 9 à 17 heures

Grande bourse philatélique
Institut Saint André, rue du Parc 6 à Charleroi
Philatélie, cartophilie, marcophilie, numismatique, etc

□ □ □ □ □ □

Tarifs postaux au 1er janvier 2020

- Le timbre Prior (distribution le jour ouvrable suivant) sera vendu au prix unitaire de 1.21 €, soit une hausse de 21% par rapport à 2019
- Le timbre non Prior (distribution dans les 3 jours ouvrables maximum) passera lui à 1.01 € (plus 6.32 %)
- Le tarif d'affranchissement d'un envoi normalisé expédié en Europe passera à 1.61 € pour un achat à l'unité.

□ □ □ □ □ □

Programme des émissions 2020 du Luxembourg

- 10 mars Les 100 ans de Vulleschutz Liga
Les 25 ans des vieux quartier et forteresse de Luxembourg
Le 175e anniversaire de Gabriel Lipmann
Année internationale de la santé des plantes
- 5 mai Les 150 ans du Diocèse de Luxembourg
Les 40 ans de la section arts plastiques
Jeux Olympique d'été à Tokyo
Tourisme rural
- 14 septembre Europa, anciennes routes postales
Les 700 ans du décès de Pierre d'Aspelt
Les 75 ans des Nations Unies
Exposition universelle à Dubai
Sepac- Œuvre d'art d'une collection nationale
Journée du timbre
- 7 décembre Musée royaux
Abeilles sauvages
Mise en service du CNIS
La région de la Moselle luxembourgeoise
Les fêtes de fin d'année

□ □ □ □ □ □

Jour de l'An et Etrences sous la royauté française (René Pède)

Etrene, dans son premier emploi, conserve le sens latin de « cadeau », utilisé encore au pluriel avec la valeur de « cadeau offert pour une circonstance précise ». Nous avons choisi la nouvelle année et, par la même occasion, expliciter comment elle a été fixée au premier janvier. Il n'en fut pas ainsi depuis le début des temps et ne l'est toujours pas dans certaines régions du globe.

En même temps qu'ils voyaient tourner la roue du temps, les hommes observèrent que le soleil s'élevait plus ou moins haut dans le ciel. Comme ils pensaient que le soleil tournait autour de la Terre, ils disaient qu'il se reposait dans les « constellations » au nombre de douze. Ils baptisèrent « zodiaque » l'anneau - dont ils ont fait « l'année » - sur lequel paraissaient fixées ces constellations. Dans chacune d'elles, le soleil était censé se reposer une trentaine de jours. La lune, par contre, parcourait un cycle régulier et mesurable ; 29 jours et demi et détermina une nouvelle unité de temps : le « mois », temps qui s'écoule entre deux lunes identiques.

La plupart des peuples anciens établirent leur calendrier en partant de l'observation de la lune, mais il fallut bien constater que douze mois lunaires de 29 jours et demi ne formaient qu'une année de 354 jours, inférieure à l'année solaire.

Chacun s'employa, selon son génie, à faire rimer la lune et le soleil en une formule unique.

C'est ainsi que les Chinois conservèrent leur calendrier lunaire et lui ajoutèrent tous les dix-neuf ans une période intercalaire pour compenser la différence.

Les Egyptiens établirent une année solaire de 365 jours : douze mois de 30 jours plus 5 jours supplémentaires à la fin du dernier mois. Mais il manquait pourtant encore un quart de jour A l'année égyptienne : au bout de mille quatre cent soixante ans, leur Nouvel An reviendrait à son point de départ après avoir traversé toutes les saisons.

Les Sumériens et les Babyloniens, adeptes du calendrier lunaire, ajoutèrent un mois de temps en temps : il suffisait pour concilier les cycles, d'ajouter sept mois supplémentaires en dix-neuf ans.

Les Hébreux firent de même et ajoutèrent un treizième mois à certaines années du cycle de dix-neuf ans : leurs années les plus courtes avaient 353 jours, les plus longues, 385.

En outre, ils décidèrent de commencer à compter leurs années à une date qui correspond au 7 octobre 3761 avant Jésus-Christ.

En Grèce, situation plus complexe en raison du cycle des Olympiades (quatre ans). De plus, l'année ne commençait pas partout au même moment : vers le solstice d'été à Athènes, à celui d'hiver à Délos ...

À Rome, le calendrier était lunaire. Il fut d'abord composé de dix mois. Plus tard, on ajouta « ianuarus » et « februiarius ».

L'incompatibilité des années solaires et lunaires causa des désordres qui atteignirent leur comble à Rome en 46 avant Jésus-Christ. Le calendrier civil décalé de trois mois par rapport aux phénomènes astronomiques et l'hiver commençait en décembre, il ajouta pour commencer 67 jours, puis décida que l'année suivante commencerait le 1^{er} janvier. Elle était la 709^e depuis la fondation de Rome. Son année solaire comptant 365 jours $\frac{1}{4}$, on ajouterait un jour tous les quatre ans le 28 février, ce qui donna le nom aux années bissextiles.

C'est ainsi que janvier et février devinrent les premier et deuxième mois de l'année alors qu'ils n'étaient que les onzième et douzième. On ne changea pas le nom des autres sauf « quintilis » qui devint « Julius » en l'honneur de César et « sextilis » qui fut rebaptisé « Augustus » (août) en l'honneur d'Auguste.

Quant au jour de l'An, fixé au premier janvier par César, les Gaulois le plaçait au 1^{er} mars ; Charlemagne, au VIII^e siècle, le fit glisser à Noël et les premiers Capétiens le mirent à Pâques.

Enfin, le roi de France, Charles IX, le remit au 1^{er} janvier en 1564, tandis que la réforme grégorienne ne date que de 1582.

Disons, pour être plus précis, que le parlement n'enregistra l'édit royal qu'à la fin de l'année. Au 1^{er} janvier de l'année qui suivit, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565 ; toutefois le parlement, qui tenait pour l'ancien système, ne compta 1565 qu'au jour de Pâques ; enfin, au mois de janvier suivant, tout le monde en France compta 1566. On sait que pour établir l'ordre dans le rapport des années solaire et lunaire qui, depuis la réforme de Jules César, avaient été troublées à raison d'un jour par 133 ans, le pape Grégoire XIII ordonna de retrancher dix jours de l'année 1582, de sorte que l'on compta le 15



octobre au lieu du 5.

La réforme dite « grégorienne », admise sans difficulté en France, en Espagne, au Portugal, en Flandre, trouva de la résistance de la part de Rodolphe II empereur d'Allemagne qui crut devoir en référer à la diète. Cette assemblée motiva son refus d'une manière assez étrange. « A quoi bon ? Dit-elle ; le monde ne doit pas durer assez longtemps pour qu'il arrive que Noël tombe en été, ni la fête de saint Jean en hiver. D'ici là, et même sous peu, Dieu y mettra fin et fera aussi un vrai calendrier éternel ». Toutefois, le calendrier fut admis par un rescrit de 1583. Les Etats catholiques de Suisse imitèrent cet exemple en 1584, la Pologne en 1586 et la Hongrie en 1587. Les Etats protestants, sans admettre la réforme, crurent devoir rectifier aussi leur calendrier, mais seulement au commencement du XIIIe siècle, (Pays-Bas et Allemagne vers 1700). Le Parlement anglais data sa décision du 14 septembre 1752. Le Japon s'aligna en 1873, la Chine en 1911, l'U.R.S.S. en 1918 et la Turquie en 1925.

Si la France avait été la première à reconnaître la fête de l'An neuf fixée par le calendrier grégorien, elle allait aussi ouvrir une parenthèse après les événements de la Révolution de 1789.

Le premier jour de l'An 1 fut fixé rétroactivement au 22 septembre 1792, date de naissance de la République, ce jour avait été choisi en raison de ce part de telles ou telles gens, compliments et cadeaux se modifient, se comme on sait, la durée du jour égale celle de la nuit.

Le décret d'octobre 1793 fera donc commencer ce nouveau calendrier, rétroactivement le 22 septembre 1792 L'An 1 commence à cette date qui devient le 1^{er} vendémiaire en langage républicain. On ne trouve, de ce fait, aucun document de l'an 1.

Aux douze mois, s'ajoutaient 5 jours de fête, les années bissextiles et une sixième fête, celle de la Révolution terminait l'année. Chaque mois était divisé en 3 décades de dix jours.

L'an républicain commencera donc par les mois d'automne : vendémiaire, brumaire et frimaire. Les mois d'hiver riment en « ose » : nivose, pluviöse, ventöse. Vient ensuite le printemps avec l'éveil de la nature et son épanouissement : germinal, floréal, prairial. Enfin les mois d'été évoquent les moissons, la chaleur et les fruits avec une désinence en « or » : messidor, thermidor et fructidor. Ce fut le mathématicien Romme qui en présenta le projet à la Convention et Fabre d'Eglantine qui s'en réserva le pittoresque en baptisant les mois.

A partir de 1795, la Belgique se verra obligée d'utiliser ce calendrier. Pratiquement tous les actes notariés et d'état-civil sont datés suivant le mode républicain. La conversion en calendrier grégorien n'est pas très aisée.

Le calendrier républicain resta en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 1806, date à laquelle Napoléon rétablit le calendrier grégorien

Les étrennes

Dès longtemps, l'usage régulier s'était établi chez nous de donner, d'échanger des étrennes et des souhaits au premier janvier, quand ce jour devint la date officielle du début de l'année.

Les choses continuèrent donc à aller ainsi entre gens de toutes conditions et la coutume se garda si bien qu'elle arriva jusqu'à nous sans avoir rien perdu de sa forme et de son caractère.

Qu'en tel ou tel lieu, de la part de telles ou telles gens, compliments et cadeaux se modifient, se fassent plus ou moins gracieux, plus ou moins fantaisistes, nous le comprenons sans peine, mais le principe est le même, toujours le même.

Chez les rois, les grands seigneurs, cette époque était celle que les maîtres choisissaient pour répondre aux vœux qui leur étaient offerts par des attributions de titres, de privilèges, de bénéfices.

Le peuple, conservateur de maint usage dont il ignore parfois l'origine, observe d'ici, de là, certaines pratiques qui rendent plus originale la tradition courante.

D'autre part, l'aristocratie et la galanterie opulente prennent prétexte pour se livrer aux courtoises et magnificences.

Au seizième siècle, Brantôme, seigneur de Bourdelle (1540-1614) homme de guerre et de plume a passé la majeure partie de sa vie en batailles et à la Cour. Tombé en disgrâce, ce personnage choisit son Périgord natal comme retraite. C'est alors qu'il écrit une œuvre abondante qui en fait un des meilleurs mémorialistes français.

Il nous apprend notamment, qu'au seizième siècle, la reine Marguerite de Navarre (1553-1601) donna à la reine Louise de Lorraine (1553-1601), une fois « pour des étrennes », un éventail fait de nacre de perle qu'on disait un chef-d'œuvre ; et l'estimait-on plus de 1.200 écus. Elle était épouse du roi Henri III depuis 1575. (voir les documents sur la page suivante)

Vers la même époque, Elisabeth d'Angleterre, ayant mis en faveur l'usage de l'éventail, institua cette tradition que l'éventail est le seul présent qu'une souveraine puisse accepter de ses sujets. Aussi reçut-elle « au jour de l'an » (Noël), cycle protestant, un éventail dont le manche d'or était enrichi de diamants.



Portrait de Louise de Lorraine, au verso, note ancienne sur son identité

Chaque année, en venant présenter leurs félicitations au monarque, les principaux de l'Etat lui font présent de bourses pleines de jetons d'or et d'argent qui ont été frappés expressément pour la circonstance et qui sont autant de monuments historiques faisant allusion aux actions, aux pensées principales du règne pendant l'année qui vient de s'achever. Le choix des devises, légendes ou emblèmes placés sur ces pièces donnait à l'offrande son prix moral.

Après la guerre d'Italie, la France allait connaître les guerres de religion et celle des « trois Henri ».



L'accession au trône de France, en 1589, du protestant Henri IV, déjà roi de Navarre depuis 1572, n'amena pas une paix immédiate. En effet, comment espérer du jour au lendemain une paix immédiate. Comment oublier du jour au lendemain l'hostilité exacerbée et les terribles persécutations qui marquèrent les interminables



guerres de religion ?

Henri se convertit au catholicisme en 1593, mais il dut attendre l'année suivante pour voir s'ouvrir devant lui les portes de Paris.

Sa conversion était plus un acte politique qu'un acte de foi. La petite histoire lui prête d'ailleurs une phrase désormais célèbre : « Paris vaut bien une messe de foi ... »

La première femme d'Henri IV, la reine Margot, resta stérile, ce qui provoqua le divorce en 1599. Le Béarnais épousa en secondes noces Marie, fille du grand-duc de Toscane et cousine de Catherine de Médicis, veuve de Henri II.

De cette nouvelle union datée de 1600, naîtra l'année suivante le future Louis XIII, mais lorsque Henri mourut le 14 mai 1610 sous le couteau de Ravillac, le lendemain du couronnement de la reine, celle-ci dut s'occuper de la régence du royaume avec l'aide de Sully que Henri IV avait fait entrer dès 1596 au Conseil des Finances. Il deviendra par la suite, surintendant.

Sully, dans ses « Economies royales » se garde bien d'oublier la mention du don des jetons au roi, chaque matin du premier janvier :

« Le premier janvier de l'année 1601 -disent les rédacteurs de ces précieuses mémoires- « vous apportastes au roi pour ses étrennes et à la reine aussi, à chacun deux bourses de jetons, dont les uns estoient d'or, les autres d'argent avec les devises de sa majesté, telles qu'il vous avait donné le sujet de les devoir faire ; de laquelle devise le corps était un nid d'alcyons qui avaient tranquilisé la mer pour en enlever leurs petits, et avait pour légende ces paroles : « Nostri dans otis terris », laquelle devise nous ayant fait ressouvenir que nous avons oublié d'insérer toutes les autres, que le roy avait prises chaque année depuis son avènement à la couronne, nous avons estimé que vous ne trouveriez pas mal, ni ceux qui liront ces recueils, que nous vous les représentions icy telles que nous les avons recouvrer et qu'elles s'ensuivent ».

A recul, chacune de ces années est ainsi décrite.

L'usage de donner aux rois des jetons à légendes historiques ne s'éteignit guère qu'avec la chute de la royauté ; presque chaque année, pendant le long règne de Louis XIV, nous trouvons ces jetons décrits et figurés au « Mercure de France », et nous apprenons par les mémoires de Barbier que les jetons offerts pour « étrennes » au roi Louis XIV, servaient régulièrement chaque année à fabriquer une demi-douzaine d'assiettes d'or.

C'était bien la peine de les frapper !

A vrai dire, les souverains ne furent pas seuls à recevoir des jetons de nouvelle année et à en tirer quelque profit.

Par exemple, en cette année 1601, où Sully portait au roi Henri IV les jetons, on trouve dans les comptes de l'échevinage parisien la note suivante :

« Avoir payé à Alexandre Olivier, conducteur des engins de la monnaie de France, la somme de huit cent trente-cinq escus tournois pour jetons d'argent qu'il a fourni pour être donnés aux prévôts des marchands, eschevins, conseillers et quarteniers de la ville de Paris, le premier jour de janvier 1601, pour estrennes en la manière accoustumée. »

Notons que ces jetons étaient renfermés par « demi-cent » dans de belles et amples bourses de « veloux verd, doublées à pendants de fine soye, aornées de rubans », lesquelles mesdames les plus notables bourgeoises avaient soin de découdre au plus vite pour s'en faire « vestements et parure de grands jours ».

Ce sont là, en tous cas, étrennes officielles qui laissent forcément trace dans l'histoire.

Pour les étrennes privées, la coutume étant admise, il se trouva des galants inventant les plus charmants cadeaux pour témoigner leur tendresse à la personne aimée.

Les nombreux mémoires intimes du dix-septième siècle nous ont gardé le souvenir de quelques-unes de ces étrennes extraordinaires.

En 1672, par exemple, grand bruit fut fait à la Cour de France de l'étrenne offerte par Louis XIV à Mad. de Montespan : une soucoupe d'or ciselé, et deux gobelets d'or garnis de perles fines et de diamants. Cela valait, disait-on, au bas mot, 15 ou 20.000 écus. Il faut savoir qu'elle fut sa maîtresse et quelle lui donna huit enfants. Deux mourront en bas-âge, six seront légitimés dont le duc de Maine dont nous allons dire deux mots.

Au premier janvier 1677, la veuve Scarron offrait à cette même Mad. de Montespan un petit volume garni d'émeraudes et imprimé en lettre d'or, ayant pour titre : « Œuvres diverses d'un enfant de sept ans ».

Ce précoce écrivain s'appelait le duc de Maine. Le roi fut très flatté de cette attention, ce qui ne déplut nullement à la future dame de Maintenon.

En fait, cette dame, petite fille d'Agrippa d'Aubigné (1635-1719) fut mariée au poète comique Scarron en 1652 qui décéda en 1660.

Devenue veuve, elle garda ses brillantes relations et fut choisie pour élever dignement les bâtards de Mad. de Montespan. Mais Louis XIV s'en éprend, lui offre le marquisat de Maintenon en juillet 1683, Louis XIV épouse secrètement, dit-on, alors que ce mariage est béni par l'archevêque de Paris, celle qu'il a fait marquise de Maintenon, Louis XIV a 45 ans. Il renonce à tous ses écarts.



Louis XIV
par H. Rigaud
Musée du Louvre



Marie-Thérèse
par P. Mignard
Musée du Prado



Mme de Maintenon
par P. Mignard

Revenons aux étrennes du duc du Maine.

Si l'on s'était extasié au volume du royal rejeton, que ne fit-on pas quand, deux ans plus tard, Mad. de Thianges envoya pour étrennes chez ce même jeune duc, que les beaux esprits du temps encensaient à qui mieux mieux, cette fameuse « chambre du sublime » dont l'idée lui était due, et qui obtint l'admiration universelle.

Cette « chambre du sublime » n'était autre qu'une salle toute dorée de 5 à 6 pieds en carré, qui était censée représenter le cabinet de travail du prince. Au-dedans un lit et un balustre avec fauteuil sur lequel le duc de Maine, modelé en cire, parfaitement ressemblant était assis, ayant d'un côté M. de la Rochefoucauld, le célèbre auteur des « Maximes », auquel il donnait à examiner des vers qu'il venait d'écrire ; de l'autre côté, M. de Marsillac et Bossuet. A bout de l'alcove, Mad. de Thianges, et Mad. de la Fayette, née Marie-Madeleine de la Vergne, lisant des vers. En dehors du balustre, Boileau,

Racine et La Fontaine. Toute les figures étaient frappantes de ressemblance, la plupart des personnages ayant d'ailleurs posé devant l'artiste chargé du travail.



Ce petit cabinet de cire fit événement, mais on ne sait ce qu'il est devenu. Et quant aux vers imprimés en lettres d'or ... ?

La suite au prochain numéro

Réalisation inter-membre du 19 janvier 2020 – 545

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Belgique	218	xx	15,00	3,00		
2	"	BL 20	xx	50,00	10,00		
3	"	504/511	x	45,00	8,00		
4	"	513/518	x	31,00	5,00		
5	G.B.	941/949	xx	11,40	2,00		
6	"	980/991	xx	21,00	4,00		
7	Liechtenstein	342A/491	xx	27,50	5,00		
8	Luxembourg	324/329	xx	50,00	9,00		
9	Rép. C. Afric.	PA 340	xx	17,50	3,00		
10	Rép. Mauritanie	20E-20F	xx	50,00	8,00		
11	Prép.Pop.Congo	PA 171/173	xx	12,00	2,00		
12	Cameroune	10 E à 101	xx	4,50	1,00	Tryptique	
13	Grèce	1819/1820	xx	15,00	3,00	Europa 1993	
14	"	1888/1889	xx	16,00	3,00	Europa 1996	
15	Suède	1756/1758	xx	14,00	3,00	Europa 1993	
16	"	1691/1693	xx	14,00	3,00	Europa 1992	
17	R.F.A.	1116/18+BF 11	xx	11,50	4,00		
18	"	1122/1126	xx	14,10	3,00		
19	"	2110/2112	xx	8,00	2,50		
20	"	2133/2135	xx	13,75	4,50		
21	"	2213/2214	xx	10,75	3,50		
22	"	2184/86+bF 13	xx	9,75	3,00		
23	Luxembourg	BF 9	xx	6,00	2,00		
24	"	BF 11	xx	3,00	1,00		
25	Belgique	1878/1882	xx	6,00	1,75		
26	"	2096/2098	xx	2,60	1,10		
27	"	2151/2153	xx	3,00	1,00		
28	"	2186/2188	xx	4,00	1,10		
29	"	2217/2222	xx	5,00	1,50		
30	"	BF 7	xx	120,00	30,00		
31	"	530 ND	xx	50,00	12,50		
32	"	1125/1127	xx	2,00	0,30		
33	"	1102/1107	xx	13,50	1,50		
34	"	1133/1138	xx	22,50	5,00		
35	"	1139/1146	xx	15,00	2,00		
36	"	1188/1190	xx	2,50	5,00		
37	"	2031/2033	xx	6,00	1,25		
38	"	BF 107	xx	4,00	1,00		
39	"	BF 116	xx	14,00	3,00		
40	"	BF 121	xx	10,00	2,50		

!!!! Prochaine réalisation le 16 février 2020

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié